

METROPOLE DU GRAND PARIS

SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU 29 SEPTEMBRE 2017

CM2017/09/29/09: REGLEMENT ET CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CENTRALE D'APICULTURE ET L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'APICULTURE EN ILE-DE-FRANCE CONCERNANT L'ORGANISATION DU 2^e CONCOURS DES MIELS DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

DATE DE LA CONVOCATION : 22 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS:

Dominique ADENOT, Manuel AESCHLIMANN, Marie-Hélène AMIABLE, François ASENSI, Eric AZIERE, Denis BADRE, Dominique BAILLY, Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Pierre BARNAUD, Pascal BEAUDET, Patrick BEAUDOUIN, Jacqueline BELHOMME, David BELLIARD, Zacharia AMAR BEN, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERTHAULT (jusqu'à 10h00), Julie BOILLOT, Jean-Paul BOLUFER, Geoffroy BOULARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Michel BOURGAI, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSSEL, Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h30), Patrice CALMEJANE, Christian CAMBON, Gilles CARREZ, Laurent CATHALA, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Marie CHAVANON, Hervé CHEVREAU, Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Jérôme COUMET (jusqu'à 10h10), Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 10h10), Philippe DALLIER (jusqu'à 10h15), Stéphanie DAUMIN, Thierry DEBARRY, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Stéphane DE PAOLI, William DELANNOY (à partir de 10h30), Richard DELL'AGNOLA, Tony DI MARTINO, Didier DOUSSET, Julien DUMAINE, Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Rémi FERAUD, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Afaf GABELOTAUD, Bernard GAUDUCHEAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Hervé GICQUEL, Christophe GIRARD (jusqu'à 9h30), Nicole GOUETA, Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME, Daniel GUIRAUD (jusqu'à 10h10), Michel HERBILLON (jusqu'à 9h35), Anne HIDALGO, Ivan ITZKOVITCH, Christine JANODET, Patrick JARRY, Philippe JUVIN, Jérôme KARKULOWSKI, Jean-Claude KENNEDY, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-François LAMOUR, Christine LAVARDE, Franck LE BOHELLEC, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h25), Xavier LEMOINE, Marie-Pierre LIMOGE, Hervé MARSEILLE (jusqu'à 10h10), Brigitte MARSIGNY, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Rémi MUZEAU (jusqu'à 10h25), Christophe NAJDOVSKI, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Jean-Marc NICOLLE, Pascal NOURY (jusqu'à 10h10), Patrick OLLIER, Didier PAILLARD, Mao PENINOU, Carine PETIT, Gilles POUX (jusqu'à 10h30), Danièle PRÉMEL, Robin REDA, Yves REVILLON (jusqu'à

10h15), Laurent RIVOIRE, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Marie-Christine SEGUI, Jean-Yves SENANT, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS, Anne TACHENE, Michel TEULET, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Martine VALLETON (à partir de 10h30), Corinne VALLS, Pauline VÉRON, Dominique VERSINI, Alexandre VESPERINI (jusqu'à 10h30), Jean-Marie VILAIN, Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES:

Marinette BACHE par Jean-Bernard BROS, Pierre-Christophe BAGUET par Gauthier MOUGIN, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Françoise BAUD par Pascal BEAUDET, Jacques BAUDRIER par Jacqueline BELHOMME, Jacques-Alain BENISTI par Jean-Pierre SPIELBAUER, Patrice BESSAC par Jean-Charles NEGRE, Nicolas BONNET-OULALDJ par Danièle PREMEL, Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Ian BROSSAT par Patrick JARRY, Eric CESARI par Patrice CALMEJANE, Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOUFLOT, Grégoire DE LA RONCIERE par Christine LAVARDE, Patrick DONATH par François LE CLECH, Carole DRAI par Sylvain BERRIOS, Corentin DUPREY par Zacharia BEN AMAR, Christian DUPUY par Richard DELL'AGNOLA, Yvan FEMEL par Marie-Christine SEGUI, Jean-Christophe FROMANTIN par Marie-Pierre LIMOGE, Jacques GAUTIER par Philippe GOUJON, Jean-Michel GENESTIER par Eric SCHLEGEL, Sylvie GERINTE par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Jacques GUILLET par Patrick BEAUDOIN, Frédéric HOCQUARD par Léa FILOCHE, Bruno JULLIARD par Régis CHARBONNIER, Carinne JUSTE par Azzedine TAIBI, Bertrand KERN par Gérard COSME, Jean-Christophe LAGARDE par Ivan ITZKOVITCH, Philippe LAURENT par Bernard GAUDUCHEAU, Marie-Christine LEMARDELEY par Afaf GABELOTAUD, Michel LEPRÊTRE par Jean-Claude KENNEDY, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD jusqu'à 10h00 puis par Tony DI MARTINO à partir de 10h00, Eric MEHLHORN par Jean-Didier BERTHAULT, Jean-Loup METTON par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jean-Louis MISSIKA par Emmanuel GREGOIRE, Raphaëlle PRIMET par Marie-Hélène AMIABLE, Gilles SAVRY par Georges MOTHRON, Dominique STOPPA-LYONNET par Alexandre VESPERINI, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Georges URLACHER par Ludovic TORO, Laurent VASTEL par Hervé MARSEILLE jusqu'à 10h10, François VAUGLIN par Carine PETIT.

ETAIENT ABSENTS:

Julien BARGETON, Jean-Didier BERGER, Alain-Bernard BOULANGER, Vincent CAPO-CANELLAS, Luc CARVOUNAS, Raymond CHARRESSON, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Marielle DE SARNEZ, Christian DEMUYNCK, OLIVIER DOSNE, Patrick DOUET, Stéphane GATIGNON, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Sakina HAMID, Marie-Laure HAREL, Eric HELARD, Vincent JEANBRUN, Halima JEMNI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Pierre-Yves MARTIN, Fadila MEHAL, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Anne-Constance ONGHENA, Philippe PEMEZEC, Jean-Pierre SCHOSTECK, Jean-Pierre SPILBAUER, Azzédine TAÏBI, Sophie VALLY, Alain VEDERE.

Dans le cadre de sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, la Métropole du Grand Paris œuvre à la préservation de la biodiversité sur son territoire, notamment par des actions visant à la reconquête et au développement de la nature en ville. Elle a ainsi organisé en 2016 le 1^{er} Concours des Miels du Grand Paris à destination des apiculteurs professionnels et amateurs présents sur le territoire métropolitain.

Forte du succès de cette première édition, la Métropole du Grand Paris lance le 2^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris, afin de favoriser la préservation des abeilles et le maintien de l'apiculture, et ainsi promouvoir la reconquête de la biodiversité dans les territoires urbains.

Dans ce contexte, la Métropole souhaite organiser le 2^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris de manière partenariale avec la Société Centrale d'Apiculture (SCA) et l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Ile-de-France (ADAIF), dans le cadre du 18e Concours des Miels d'Ile-de-France, qui se tiendra à l'occasion du 27^e Salon du Terroir de Rueil-Malmaison, le 1^{er}, 2 et 3 décembre 2017.

La SCA et l'ADAIF constituent en effet deux associations reconnues d'utilité publique, qui ont pour objectif la reconnaissance du rôle de l'abeille et des pollinisateurs dans les écosystèmes et dans la préservation des équilibres naturels.

Dans cette perspective, l'organisation d'un concours commun nécessite d'élaborer un règlement unique prévoyant les modalités d'inscription des participants ainsi que les conditions d'organisation de l'événement. Cette action suppose également de conclure une convention de partenariat avec l'ADAIF et la SCA, afin de définir les engagements de chaque partie dans la réalisation du 2^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris.

La convention prévoit ainsi une contribution financière métropolitaine de 15 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil de délibérer pour :

- APPROUVER le règlement commun du 2^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris et du 18^e Concours des Miels d'Ile-de-France, joint en annexe de la délibération
- APPROUVER la convention de partenariat avec la Société Centrale d'Apiculture et l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Ile-de-France, concernant l'organisation du 2^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris, dont le projet est joint en annexe de la délibération
- AUTORISER le Président à signer ladite convention

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-11 et L5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE le règlement commun du 2^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris et du 18^e Concours des Miels d'Ile-de-France, joint en annexe de la délibération.

APPROUVE la convention de partenariat avec la Société Centrale d'Apiculture et l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Ile-de-France, concernant l'organisation du 2^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris, dont le projet est joint en annexe de la délibération, fixant à 15 000 € maximum la participation de la Métropole.

AUTORISE le Président à signer ladite convention.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017 de la Métropole.

ADOPTE A L'UNANIMITE

official temperature

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre

Maire de Ruell-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.